**CONVENTION d’ACCOMPAGNEMENT**

**Au processus de cicatrisation d’un deuil**

**Avec Madame ou Monsieur…..**



**1- Objet de la présente convention :**

1-1 La présente convention définit les modalités d’un **accompagnement individuel**

1-2 L’accompagnement est convenu d’une durée de six (6) mois,

1-3 Le programme en ligne **« Alchimie du deuil »** est inclus dans cet accompagnement

1-4 L’investissement est de 100€ TTC de l’heure.

Entre :

**L’accompagné (e), , d’une part,**

**Et**

**le facilitateur de deuil, Eric BELMONT, d’autre part.**

Les aiguilles vertes - 38250 Corrençon en Vercors

06 45 21 66 38

[alchimiedudeuil@gmail.com](mailto:alchimiedudeuil@gmail.com)

www/ericbelmont.fr

Ce document fait suite à la première rencontre du , qui a été un temps de discernement réciproque permettant de circonscrire le contexte spécifique de l’accompagnement, les besoins et objectifs de l’accompagné(e), la proposition de l’accompagnant, ainsi que les modalités spécifique des séances à venir. Cette première rencontre ne donne pas lieu à facturation.

**2. Modalités pratiques :**

2-1 Les séances se déroulent par Visio-conférence : WhatsApp, Messenger ou Skype,

2-2 La fréquence est de deux séances par mois, soit au total 12 séances sur la durée des 6 mois d’accompagnement.

2-3 Les séances sont définies et posées à l’avance dans les agendas (voir annexe 1,

page 6).

2-4 La Durée des rencontres est de 1H.

2-5 C’est l’accompagné(e) qui prend contact, à l’heure prévue avec l’accompagnant. Si l’accompagné a du retard, la séance se termine tout de même à l'heure prévue.

2-6 Toute modification de RDV doit se faire minimum 48H (jours ouvrables) à l’avance sinon la séance sera comptabilisée et payée, afin de ne pas altérer la part de l’accompagnant : Temps et Compétences.

2-7 La dernière séance est une séance de bilan qui clôturera l’accompagnement.

2-8 Il pourra être convenu une prolongation de l’accompagnement, qui donnera alors lieu à un avenant de la présente convention.

**3- Engagements de l’accompagnant Eric BELMONT**

3-1 Eric BELMONT intervient dans une posture bienveillante sans complaisance, sans jugements de valeur, et constructive, durant les séances.

3-2 Eric veille à maintenir la relation dans une dynamique Adulte/Adulte, c’est-à-dire co-responsable. Il se positionne comme un mentor autant qu’un coach/thérapeute.

3-3 Il veille en permanence à ne pas projeter, inciter, voire imposer ses propres expériences ou cadres de référence.

3-4 Il incite l’accompagné(e) à grandir en conscience et en bienveillance vis-à-vis de lui/elle-même.

3-2 Eric peut intervenir à tout moment pour recentrer avec bienveillance l’accompagné(e).

3-3 Il prend des notes pendant la séance et veille à la cohérence de l’accompagnement dans la durée.

3-1 Eric BELMONT s’engage à une confidentialité rigoureuse du contenu des séances.

NB : Si Eric devait dans une interview, une conférence ou autre communication, étayer son propos en donnant des exemples de situations qui ressembleraient de près ou de loin à la problématique de l’accompagné, jamais il ne nommerait explicitement la personne ni ne détaillerait le contexte de façon à ce qu’il soit reconnu.

3-2 Eric BELMONT est engagé dans un travail thérapeutique et bénéficie d’une supervision régulière par des pairs expérimentés, afin de réajuster en permanence sa posture.

**4.Engagements de l’accompagné (e)**

4-1 : L’accompagné(e) s’engage dès le départ à une posture de bienveillance vis-à-vis de lui/elle-même, en prenant à témoin Eric Belmont de ne pas se causer de torts supplémentaires à ceux déjà vécus par la situation de deuil.

4-2 : L’accompagné(e) s’engage à l’assiduité et à la ponctualité pendant la durée du parcours, comme un engagement vis-à-vis de soi-même plutôt que comme une injonction de l’accompagnant.

4-3 : L’accompagné(e) s’engage à être le premier accompagnant de lui-même, co-responsable avec Eric de son propre parcours de cicatrisation du deuil vécu.

4-4 L’accompagné(e) a la pleine responsabilité des décisions prises et de leurs accomplissements dans sa vie. Il/Elle prend en compte ses besoins, son rythme, ses capacités physiques et psychiques pour réaliser chaque décision. Il/Elle s’engage à « Agir » les actions déterminées en collaboration avec Eric BELMONT. Les travaux écrits sont à communiquer minimum 48 heures avant la séance à venir (jours ouvrables).

4-5 Il/Elle est responsable des résultats de cet accompagnement dans le temps.

4-6 L’accompagné(e) est conscient des émotions, même négatives, libérées dans l’espace relationnel avec Eric et peut, sans danger, en rendre compte à chaque séance.

4-7 L’accompagné(e) est conscient et responsable de ses paroles, attentif à ce qu’elles ne blessent pas sa propre intégrité et celles des personnes de son environnement.

4-8 Il/elle s’engage à une sobriété de parole concernant cet accompagnement, non parce qu’il y aurait des « choses à cacher », mais pour se protéger des réactions, souvent bienveillantes mais parfois nocives et perturbantes de l’environnement, et ainsi rester centré sur son chemin.

4-9 Les documents, fichiers, exercices, concepts, vidéos dont bénéficie l’accompagné(e) ne peuvent être utilisés ou divulgués par Lui/Elle, car ils sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Aucune copie, adaptation, distribution ou divulgation ne sont donc autorisées hors du champ de cet accompagnement.

**5. Modalités financières :**

5-1 L’investissement de l’accompagné(e) aux soins de cicatrisation de sa blessure de deuil est de 100€ TTC par heure d’accompagnement, qu’Il/Elle s’engage à régler après chaque séance, soit par chèque, à l’ordre de : « Association Alchimie du deuil », soit par virement bancaire : IBAN : FR76 1390 6000 1585 0644 5062 586 / BIC : AGRIFRPP839

**6. Date et signatures :**

6-1- le début de cet accompagnement prend effet le jour de la signature par l’accompagné(e) de la présente convention.

A Corrençon en Vercors, Le ………..

L’accompagnant, facilitateur de deuil L’accompagné(e)

Eric BELMONT Nom/Prénom :

Signature, précédée de « Lu et approuvé » Signature, précédée de « Lu et approuvé »

Parapher des initiales chaque page du document.

A éditer en deux exemplaires, à parapher et signer, puis retourner un exemplaire à Eric BELMONT et à retourner par la poste ou en « Scan/Mail ».

Annexe 1 : Dates et heures des séances :

1. Le à
2. Le à
3. Le à
4. Le à
5. Le à
6. Le à
7. Le à
8. Le à
9. Le à
10. Le à
11. Le à
12. Le à